

Adresses de plusieurs sociétés populaires à la Convention nationale, lors de la séance du 1er brumaire an III (22 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses de plusieurs sociétés populaires à la Convention nationale, lors de la séance du 1er brumaire an III (22 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 325;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17901_t1_0325_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

qu'il en a épuré les autorités constituées et la société populaire (15).

5

Les sociétés populaires de Le Mesle-sur-Sarthe^a, d'Indre-Libre [ci-devant Châteauroux, Indre]^b, d'Orléans^c, de Châlon-sur-Saône [Saône-et-Loire]^d, les citoyens et les citoyennes de la commune de Clamecy [Nièvre]^e, félicitent l'Assemblée sur l'Adresse, et repoussent le système de terreur.

La société populaire de Melun [Seine-et-Marne]^f félicite aussi la Convention sur la même Adresse, et demande l'organisation la plus prompte de l'instruction publique.

Mention honorable, insertion des sept adresses au bulletin et renvoi de la dernière au comité d'Instruction publique (16).

a

[*La société populaire et montagnarde de Mesle-sur-Sarthe [Orne] à la Convention nationale, du 25 vendémiaire an III*] (17)

Liberté, Egalité, Impartialité

Représentants d'un peuple libre,

La société adhérente à l'unanimité aux sublimes principes proclamés dans votre adresse énergique second présent du ciel, ne fait que réitérer son acceptation à l'acte constitutionnel premier présent de l'éternel.

L'un et l'autre immortaliseront la République française, et en imposeront à ses ennemis jurés : puisque l'un et l'autre ont terrassé les factions les plus allarmantes.

Le fédéralisme déchirant la République naissante ne tomba-t-il pas devant l'acceptation générale du peuple? De même devant votre adresse sublime s'éclipseront tous les partis opposés au bonheur généralisé.

Leurs criminels projets peuvent-ils faire face aux vertus républicaines qu'elle dicte? Leurs complots liberticides, leurs sacrilèges trames ne prévaudront point au respect et à l'annonce que le peuple se fera un devoir de porter aux lois émanées de son auguste sénat.

Pères du Peuple, soutenez ses droits; ne mettez ses intérêts que dans les mains de ses vrais amis.

Restez à votre glorieux poste : le bonheur du Peuple le demande; la gloire de la nation française l'exige. Vous vous êtes imposé cette sublime tâche; vous êtes dignes de la remplir.

(15) *Bull.*, 5 brum. (suppl.).

(16) *P.-V.*, XLVIII, 2.

(17) C 325, pl. 1402, p. 3.

Agréez l'adhésion unanime de la société à votre adresse; son invitation de rester fermes à votre poste; et son serment de rester toujours attachée à la représentation nationale.

Salut et fraternité.

JANON, *président*, LEMAITRE.

b

[*La société populaire et révolutionnaire d'Indre-Libre à la Convention nationale, du 23 vendémiaire an III*] (18)

Législateurs,

Votre adresse du 18 vendémiaire a fait éclater parmi nous la joie la plus vive; enfin, nous sommes-nous tous écriés, la probité ne sera plus un sujet d'oppression, la justice et l'humanité seront désormais des vertus républicaines!

L'intrigue sous les dehors du patriotisme, tramoit sourdement la perte de la liberté, vous avez proclamé des principes éternels, ils ont été entendus de toute part, et les êtres immoraux seront bientôt anéantis.

Continuez, législateurs, de combattre tous les partis, détruisez toutes les factions, faites triompher la justice, le plus ferme appui de la liberté, et la patrie sera sauvée.

Comprimez les exagérateurs, ces patriotes exclusifs qui ne voient qu'eux dans la révolution, ne vous en laissez pas imposer par des déclamations mensongères; ne croyez pas que l'aristocratie ose lever parmi nous une tête menaçante, le peuple qui a fait la révolution est toujours là, sa massue à la main pour frapper le premier usurpateur.

Cherrier votre digne collègue met ici vos principes en action, sa sagesse, sa fermeté, sa justice, rendent à la république les esprits que les persécutions ou la terreur en avoient éloignés, ses vertus gravent dans tous les cœurs l'amour, le respect, et la reconnaissance pour la représentation nationale.

A vous seuls, législateurs, appartient le droit de diriger nos pas dans la carrière révolutionnaire, vous seuls devez donner le signal, parlez, et que tous les ennemis de la liberté rentrent dans la poussière.

Pierre TOULIN, *président*,
A. GINGRIAU, GETRAI, *secrétaires*.

c

[*La société populaire d'Orléans, département du Loiret, à la Convention nationale, du 26 vendémiaire an III*] (19)

(18) C 325, pl. 1402, p. 2.

(19) C 325, pl. 1402, p. 1. *Bull.*, 3 brum. C. Eg., n° 798; *Gazette Fr.*, n° 1024; *Mess. Soir*, n° 795.